



Estimation consommation de gaz

Par **tramls**, le **30/03/2011** à **16:15**

Bonjour, le distributeur Gaz de France a constaté que mon compteur était défectueux et a procédé à son remplacement. Il a effectué une évaluation de mes consommations pendant la période de dysfonctionnement (du 10/07/2009 au 21/01/2011). Cette évaluation me paraît excessive n'étant fondée sur aucun chiffre réel. Quels sont les recours dont je peux user afin de contester cette approximation.

Par **amajuris**, le **30/03/2011** à **16:39**

bjr, rnvous pouvez contester le calcul fait par gdf en écrivant au médiateur de l'énergie. rnen principe, il est facile pour gdf de faire cette estimation en regardant les consommations antérieures si la composition de la famille n'a pas changée et celles des logements identiques dans le voisinage. rnen oute souvent l'estimation est plutôt basse afin d'éviter les contestations comme la vôtre. rncdt